

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 10 OCTOBRE 2023 A 19H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Trois, le **10 OCTOBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 octobre 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme RUYER Christine, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Article 2122-22 du CGCT :
Décisions prises par le Maire.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme BENOIT Marie-Hélène à Mme ADAM Nathalie
M. EVRARD Luc à M. COLIN Joël

Absents excusés :

M. CHMIDLIN Stéphane
Mme TRIQUET Nadia
Mme ACCILI Micheline
Mme ELI Emilie

N°74/2023

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil Municipal :

- n°09/2023 portant sur le réaménagement des caractéristiques financières du contrat de prêt BONIFIX USD II n° C 409 685 – A3408040 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne du fait de la disparition de l'index de référence LIBOR USD ;
- n°10/2023 portant sur la signature d'un bail de location d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec Mme M.MOYEN et M. G.COLON pour un appartement n°6 situé 11 rue du Général Leclerc. Le loyer mensuel est de 258.73 € auquel s'ajoutent 31.47 € de location d'un garage et 15 € de charges d'eau ;
- n°11/2023 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 25 biens ;
- Budgétaire n°1/2023 en date du 11/09/2023 portant virement de crédits de 3 000 € du chapitre 022 au chapitre 67 ;
- Budgétaire n°2/2023 en date du 27/09/2023 portant virement de crédits de 253.71 € du chapitre 020 au programme 630 « matériels de manifestations ».

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire